



Bulletin trimestriel d'information
du Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

SOMMAIRE

PAGE 2

Restructuration du CNED

PAGE 3

Service Minimum

Elections Professionnelles
Scrutin du 4 décembre 2007

PAGE 4

Bulletin d'adhésion 2007-2008

BUDGET 2008

Depuis la rentrée scolaire 2007-2008, fleurissent dans la plupart des Etablissements des notes de service apportant des modifications aux modalités d'application de l'A.R.T.T.

On nous rappelle que le nombre de jours de congés prévu par la réglementation de notre Ministère a consolidé ce droit à 45 jours et non à 55 comme il se fait actuellement et que les règles de la Fonction Publique fixent à 5 fois les obligations hebdomadaires de ce droit pour des semaines de 35 heures (l'A.R.T.T. permettant de consommer plus de jours de congé avec des semaines plus chargées). Les 55 jours impliquent d'effectuer des semaines de 39 et 40 heures (40 étant le maximum réglementaire en principe).

Comment pouvons nous, par conséquent, effectuer des heures supplémentaires qui nous permettraient de « Travailler plus pour gagner plus » ? Il ne faut pas confondre les 40 heures effectuées dans le cadre de l'annualisation et les heures supplémentaires exceptionnelles effectuées à la demande expresse du chef d'établissement ou de service en dehors des limites normales de la journée ou de la semaine. Comment seront - elles récupérées : en temps ? en argent ? sur quelle base ? à suivre...

Ce qui malheureusement est bien établi c'est que l'on est en train de nous conditionner et de nous préparer à la surcharge de travail pour palier aux pertes considérables de postes qui se profilent à l'horizon.

En effet, les arbitrages gouvernementaux rendus le 22 août 2007 aboutissaient à 11200 fermetures de postes répartis de la façon suivante : 1400 pour l'enseignement privé et 9800 pour l'enseignement public dont 1000 postes d'administratifs. L'analyse est unanime : ce projet de Budget 2008 atteindrait un niveau de restrictions budgétaires et de fermeture de poste jamais atteint.

Aussi, je vous demande de ne pas rester « spectateur » mais d'être acteur à part entière et de vous mobiliser avec nous pour combattre toutes ces mauvaises mesures qui, si elles se concrétisent, mettront en péril nos conditions de travail. Pour cela, un moyen vous est donné de vous faire entendre auprès de votre Administration. **Ce moyen c'est le vote du 4 décembre prochain**, qui va vous permettre d'élire vos futurs représentants aux commissions administratives paritaires académiques et nationales. Sachez que notre Syndicat est prêt à dialoguer jusqu'au bout pour défendre ses revendications en n'acceptant aucune compromission avec l'Administration. Notre autonomie et notre indépendance font notre force c'est ce que l'on appelle la liberté idéologique et financière. Vous pouvez le croire.

Danielle CECCHINI,
Secrétaire Générale du SNAPAI-FAEN

**LE 4 DECEMBRE 2007
VOTEZ
et FAITES VOTER
SNAPAI-FAEN**

S.N.A.P.A.I. – F.A.E.N.

13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS
Tél. 01 43 73 21 36 - Fax.01 43 70 08 47

Web – www.snapai.fr
E-mail - snapai@snapai.fr

Directeur de la Publication : Danielle CECCHINI
Rédacteur en Chef : Charles Henri GARNIER



RESTRUCTURATION DU C.N.E.D.

Le CNED va connaître dans les prochaines années une mutation profonde en raison du changement programmé de statut. A l'heure actuelle, le CNED est un Etablissement public à caractère administratif. Il est composé de plusieurs centres de traitement administratif et de certaines unités de productions. Cet établissement va accéder à brève échéance au statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Ce changement de statut doit lui permettre de se repositionner sur le nouveau marché concurrentiel de la formation. Ainsi pour des raisons de compétitivité, des mesures de rationalisation et donc de réorganisation on déjà été anticipées. Ce sont, pour l'instant, les sites de productions qui sont au cœur des premières mesures. Bien que la production des documents, qui représente l'activité principale, fait déjà l'objet de sous-traitance par le secteur de l'imprimerie qui peut tout à fait se concevoir dans un cadre de gestion modernisée, il semble que des décisions unilatérales et sans fondement logique aient été prises pour la fermeture définitive des unités de productions.

Il n'appartient pas à notre organisation de juger du bien fondé de ces décisions mais il est nécessaire de s'intéresser aux implications qu'elles imposent dans le domaine des ressources humaines. En effet, en premier lieu, les personnels n'ont pas été informés des raisons qui ont amené ces décisions de restructuration, d'autre part, aucune mesure d'accompagnement pour les personnels touchés par ces fermetures n'a été initiée ni proposée.

**LE 4 DECEMBRE PROCHAIN,
VOTEZ, FAITES VOTER
SNAPAI-FAEN
POUR UN SYNDICALISME APOLITIQUE,
INDEPENDANT ET EFFICACE**



Novembre 2007

L'exemple du site de Draguignan (Var) est frappant. Les personnels on été invités à réaliser toutes les démarches afin de trouver une administration d'accueil pour un reclassement. Les personnels sont actuellement livrés à eux-mêmes pour retrouver une situation et un emploi dans les administrations. La tâche est encore moins aisée étant donné que le personnel le plus touché est un personnel technique. Les problèmes inhérents à la recherche d'un emploi sont de trois ordres : la recherche d'emploi dans un secteur géographique restreint, les incompatibilités avec les offres du fait des qualifications techniques spécifiques et les rémunérations liées aux différences de statuts voire de situations, la plupart des personnels sont des contractuels. Le seul point positif concerne les supports d'emplois que le CNED met à disposition des organismes d'accueil. Mais aucune garantie n'existe dans le temps ceci implique que les intéressés sont en position de fragilité car les emplois concernés peuvent être redemandés au final par le CNED. Enfin, en ce qui concerne les personnels administratifs, les difficultés sont moindres en ce qui concerne les salaires, malgré des pertes ou des réductions d'avantages (primes, NBI, ...) et l'adéquation des valeurs emplois - qualifications. Leur difficulté réside dans le remplacement géographique.

Il serait intéressant de prendre part à la défense et l'information de ces personnels sachant que nous assistons actuellement aux prémices de cette transformation. En matière d'action, des négociations pourraient être à mener par le syndicat au niveau académique et des établissements de l'enseignement supérieur, voire d'autres administrations, pour assister ces personnels.

Ces informations ont été recueillies auprès d'un personnel du CNED qui était sous contrat auprès du site de Draguignan et qui vient de rejoindre l'Université de Toulon.

Xavier CHAROZE
Section de Nice

SERVICE MINIMUM

Le projet de loi sur « le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers des voyageurs » a été voté par le Parlement le 2 août 2007.

Servira-t-il de moule à un ensemble de déclinaisons dans d'autres secteurs notamment dans l'Education Nationale ?

Les déclarations du Président de la République, en mai 2007, et du Premier Ministre, cet été, permettent de le penser.

Les principales nouveautés de la loi concernent :

- **L'obligation de se déclarer gréviste ou non 48 heures à l'avance sous peine de sanctions disciplinaires,**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES SCRUTIN DU 4 DECEMBRE 2007

Comme vous le savez certainement, auront lieu le **4 décembre 2007** les élections professionnelles, entre autres, des personnels d'Administration et d'Intendance.

Ces élections permettent d'élire et de désigner les représentants des personnels qui siègeront en Commissions Paritaires Académiques et Nationales.

Ce scrutin se déroulera par correspondance et vous devriez recevoir, sous peu, le matériel de vote sur votre lieu d'affectation.

* * *

Afin de mieux connaître nos objectifs et nos idées, vous trouverez ci-après un extrait de notre profession de foi générale :

« ... **APOLITISME, AUTONOMIE ET INDEPENDANCE** : Libre de toute tutelle idéologique ou financière (les seules ressources proviennent des adhésions).

FORCE DE PROPOSITION, DE NEGOCIATION ET D'ACTION : Participation aux actes essentiels de la Fonction Publique **RETRAITE, SALAIRE, CARRIERE, SOCIAL.**



Novembre 2007

- **La redéfinition du service des non grévistes pendant les jours de grève,**
- **La possibilité, pour l'employeur, de consulter les personnels après huit jours sur la poursuite de celle-ci.**

La FAEN, Fédération à laquelle le SNAPAI-FAEN est rattaché, n'accepterait pas des mesures qui porteraient atteinte au droit de grève ou l'entraveraient.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet.

DISPONIBILITE, EFFICACITE : Défense et suivi des cas personnels pour le respect des droits individuels (avancement, mutation, conditions de travail, formation, etc...).

HONNETETE, DESINTERESSEMENT : Les responsables du SNAPAI rejettent tout esprit carriériste et se consacrent exclusivement à la défense des personnels.

**ENSEMBLE NOUS OBTIENDRONS,
...NOUS GAGNERONS
IL N'Y A PAS DE FATALITE,
... IL Y A DES REALITES**

**REJOIGNEZ NOUS POUR UN
SYNDICALISME LIBRE ET AUTONOME**

VOTEZ SNAPAI-FAEN... »

* * *

Voter est un droit, l'abstention n'est pas le meilleur des moyens pour exprimer un mécontentement à l'encontre de notre Administration ! Alors votez !!

**Faites nous confiance et Votez
SNAPAI-FAEN !**

LE 4 DECEMBRE PROCHAIN, VOTEZ, FAITES VOTER SNAPAI-FAEN

Cotisations Syndicales 2007-2008

Indices	Cotisations en Euros	Indices	Cotisations en Euros	Indices	Cotisations en Euros
226 à 235	51 €	347 à 362	82 €	575 à 595	143 €
236 à 245	54 €	363 à 377	84 €	596 à 616	155 €
246 à 255	56 €	378 à 391	86 €	617 à 637	160 €
256 à 265	58 €	392 à 407	94 €	638 à 658	166 €
266 à 275	61 €	408 à 428	98 €	659 à 679	172 €
276 à 285	63 €	429 à 448	106 €	680 à 700	180 €
286 à 295	65 €	449 à 469	110 €	701 à 731	186 €
296 à 305	70 €	470 à 490	114 €	732 à 762	194 €
306 à 315	72 €	491 à 511	120 €	763 à 793	203 €
316 à 325	74 €	512 à 532	126 €	Au delà	216 €
326 à 335	77 €	533 à 553	131 €		
336 à 346	79 €	554 à 574	138 €		

Les cotisations sont à payer au prorata du temps de travail (temps partiel 50% à 90%, retraite 50%). Elles peuvent être réglées en trois versements mensuels (dans ce cas adresser les trois chèques au trésorier). – 66% de la cotisation sont déductibles des impôts sur le(s) revenu(s), une attestation vous sera adressée en janvier prochain.

BULLETIN D'ADHESION AU SNAPAI – FAEN

Adresser à : Monsieur le Trésorier National SNAPAI-FAEN

Collège de Bormes – 301 rue Rapugues – 83230 Bormes-les-Mimosas (tn.snapai@laposte.net)

Mlle Mme M. Nom : Prénom :

Grade : Echelon : Indice :

Affectation : Tél. :

..... Fax. :

Commune : Code postal :

Adresse personnelle : Tél. (facultatif) :

..... Portable (facultatif) :

Commune : Code postal :

Nouvelle adhésion Renouvellement - Montant de la cotisation versée :

Travail : à temps plein - mi-temps - partiel (quotité) - retraité(e)

A, le..... (signature)

Je souhaite être contacté(e) en vue d'une participation à son action.